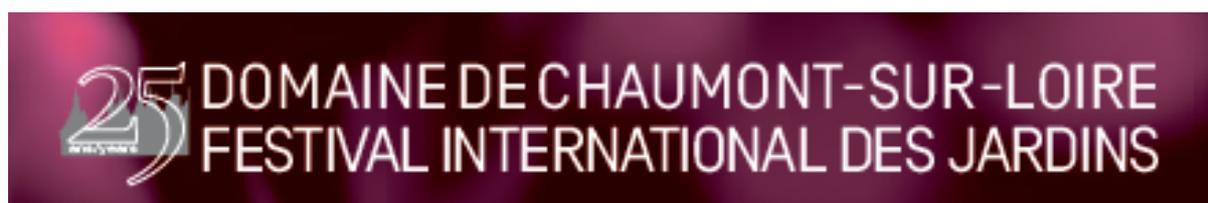




**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le mercredi 4 mai 2016



**Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,**

**se rend au 25^{ème} festival international des jardins
au domaine de Chaumont-sur-Loire – 41150,**

samedi 7 mai 2016 à 14h30



Merci de vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :
claire.briancon-marjollet@loir-et-cher.gouv.fr – 06 89 88 49 45

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le vendredi 6 mai 2016

Déplacement de Ségolène Royal au Festival international des jardins « Jardins du siècle à venir »

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, se rend à Chaumont-sur-Loire pour l'extraordinaire Festival des Jardins.

Comme le dit le programme de cet événement, ce festival retrace l'odyssée végétale du XXIème siècle. Les jardins sont ouverts sur les grandes questions de notre temps : **le changement climatique, la montée des eaux avec les « jardins flottants »**... Magnifique lieu de réflexion et d'innovation, il s'agit là de recherches écologiques, scientifiques, techniques et d'imagination poétique. Permaculture, transgénèse, biocontrôle, aquaponie, hydroponie, chimie verte, fermes verticales, etc, autant de facettes de cette aventure du vivant. Chaque année, plus de 300 équipes pluridisciplinaires y travaillent ainsi que des artistes du monde entier.



A l'occasion des 25 ans de ce festival, l'équipe du domaine de Chaumont-sur-Loire a installé un jardin éphémère au ministère, dans la cour de l'Hôtel de Roquelaure, ouvert au public.



Le Val-de-Loire a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Un projet de classement de l'espace « Chaumont-sur-Loire et Chaumont-Val d'Onzain » a reçu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique, parmi les 20 sites emblématiques du Val-de-Loire.

Par ailleurs, à cette occasion, la ministre de l'Environnement signera le contrat de Territoire à énergie positive pour la Croissance verte de l'agglomération de Blois et rendra publics les nouveaux TEPCV de la région Centre.

Programme :

- 14h30 : Signatures « Territoire à énergie positive pour la Croissance verte – Chaumont-sur-Loire
- 15h00 : 25^{ème} festival international des jardins – Chaumont-sur-Loire
- 17h15 : Parc zoologique de Beauval – Saint-Aignan

Retrouvez en ligne :

- dossier de presse du 25^{ème} festival international des jardins.
- état d'avancement du plan d'action de Ségolène Royal pour la reconquête des paysages et de la place de la nature en ville.

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le vendredi 6 mai 2016

Déplacement de Ségolène Royal au Festival international des jardins « Jardins du siècle à venir »

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, se rend à Chaumont-sur-Loire pour l'extraordinaire Festival des Jardins.

Comme le dit le programme de cet événement, ce festival retrace l'odyssée végétale du XXIème siècle. Les jardins sont ouverts sur les grandes questions de notre temps : **le changement climatique, la montée des eaux avec les « jardins flottants »**... Magnifique lieu de réflexion et d'innovation, il s'agit là de recherches écologiques, scientifiques, techniques et d'imagination poétique. Permaculture, transgénèse, biocontrôle, aquaponie, hydroponie, chimie verte, fermes verticales, etc, autant de facettes de cette aventure du vivant. Chaque année, plus de 300 équipes pluridisciplinaires y travaillent ainsi que des artistes du monde entier.



A l'occasion des 25 ans de ce festival, l'équipe du domaine de Chaumont-sur-Loire a installé un jardin éphémère au ministère, dans la cour de l'Hôtel de Roquelaure, ouvert au public.



Le Val-de-Loire a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Un projet de classement de l'espace « Chaumont-sur-Loire et Chaumont-Val d'Onzain » a reçu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique, parmi les 20 sites emblématiques du Val-de-Loire.

Par ailleurs, à cette occasion, la ministre de l'Environnement signera le contrat de Territoire à énergie positive pour la Croissance verte de l'agglomération de Blois et rendra publics les nouveaux TEPCV de la région Centre.

Programme :

- 14h30 : Signatures « Territoire à énergie positive pour la Croissance verte – Chaumont-sur-Loire
- 15h00 : 25^{ème} festival international des jardins – Chaumont-sur-Loire
- 17h15 : Parc zoologique de Beauval – Saint-Aignan

Retrouvez en ligne :

- [dossier de presse du 25^{ème} festival international des jardins.](#)
- [état d'avancement du plan d'action de Ségolène Royal pour la reconquête des paysages et de la place de la nature en ville.](#)
- [communiqué sur le déplacement de Ségolène Royal au Festival international des jardins « Jardins du siècle à venir »](#)

Etat d'avancement du plan d'action de Ségolène Royal pour la reconquête des paysages et de la place de la nature en ville

Le paysage fait l'objet, ces dernières années, d'interventions, de démarches, ou de réalisations qui ont amélioré le cadre de vie, conforté la biodiversité, créé du lien social, fait émerger une culture et aussi créé de l'emploi.

En donnant une visibilité nationale à cette dynamique de projets, à l'œuvre sur l'ensemble du territoire, le ministère de l'Ecologie incite ces démarches à se multiplier, et encourage les décideurs à y apporter leur concours.

Le plan d'action concourt également à soutenir la prise en compte du paysage comme composante opérationnelle des démarches d'aménagement du territoire et à renforcer la sensibilisation des acteurs de l'aménagement et du public aux paysages.

Il comprend 10 axes qui donnent lieu à des réalisations concrètes :

- **Le Grand Prix national du Paysage** renoué afin de mettre en place une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet «Paysage» du projet de loi sur la biodiversité.
- La plateforme « **1000 paysages en action** » (**action 1** du plan) a déjà permis de donner une visibilité à plus de 500 projets portés sur les territoires par une grande variété d'acteurs. La consultation de cette plateforme permet d'en prendre connaissance selon une entrée géographique ou thématique : <http://www.1000paysages.gouv.fr/>
- Les 5 premiers **chantiers-laboratoires** visant à « requalifier par le paysage des territoires à vivre » (**action 2**) ont été identifiés : Saint Brieu, Annonay, Fort de France, Perpignan, et Avignon. Les équipes-projet ayant vocation à accompagner les acteurs de ces territoires ont été sélectionnées fin 2015, et les premiers ateliers se déroulent depuis le début 2016.
- Le **3ème Plan national Santé Environnement** 2015-2019 intègre le rôle des paysages (**action 3**), en se donnant notamment pour objectif de questionner les effets positifs des espaces verts et des espaces de nature urbains en termes de bien-être et de santé. Le Groupe de Travail Biodiversité et Santé qui aura vocation, entre autres éléments, à traiter ce sujet a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 2 octobre 2015.
- Un appel à projets a été diffusé fin 2014 afin de soutenir les collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de définition d'objectifs de qualité paysagère (**action 5**, relative aux **plans de paysage**). Près d'une centaine de candidatures ont été reçues par les préfets de région, et parmi les dossiers transmis au niveau ministériel, 25 lauréats ont été retenus par un jury national. Ils bénéficient dès lors d'un soutien financier de l'Etat sur deux ans, à hauteur de 30 000 €, ainsi que d'un soutien méthodologique à travers l'adhésion au Club Plans de paysage. Le club plans de paysage compte, en décembre 2015, 46 lauréats : 21 au titre de 2013 et 25 lauréats au titre de 2015, plus 5 territoires associés (candidats non retenus à l'appel à projet de 2015 mais associés aux travaux du Club).

- Les 32^{èmes} **journées du patrimoine** des 19 et 20 septembre 2015 ont pérennisé l'inscription du **patrimoine naturel** au sein de cet événement européen (**action 6**). Le ministère chargé de l'écologie a incité ses partenaires gestionnaires d'espaces naturels à associer à cet événement les espaces témoignant de la contribution du patrimoine à l'action sur le changement climatique.
- La réforme de la formation de paysagiste a abouti à la création du nouveau Diplôme d'État de Paysagiste, de niveau master, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce diplôme constitue une avancée décisive au regard de la **reconnaissance du métier de paysagiste** (**action 7**). Celle-ci est confortée par une disposition du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 72 bis) qui prévoit la création du titre de « paysagiste-concepteur ». Par ailleurs, une enquête en ligne visant à mieux connaître les missions liées au paysage conduites au sein des structures publiques et parapubliques a été lancée ; les résultats en seront rendus publics fin 2016.
- La **Chaire d'entreprise « Paysage et Energie »** ayant pour membre fondateur l'entreprise Réseau de Transport d'Electricité, a été installée par Madame Ségolène Royal le 7 avril 2015 (**action 8**) à l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille. Cette chaire a pour objectif de créer un espace de recherche, de création, de formation et d'échange autour des enjeux de la transition énergétique dans les territoires, qui s'appuie sur la notion de paysage et sur la pratique du projet de paysage.
- Les **territoires d'exception** poursuivent leur démarche de constitution en **réseau**, afin de soutenir leurs demandes de classement, d'obtention du label Grand Site de France (14 Grands Sites à ce jour) et d'inscription aux biens naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO (**action 9**). Sur ce dernier point, 2015 a notamment vu la tenue de la première rencontre de tous les gestionnaires français de biens naturels et mixte, ainsi que la réalisation de trois ateliers sur sites, destinés à accompagner des porteurs de projet dans le cadre de la construction d'une candidature, ou des gestionnaires de biens déjà inscrits.
- L'ensemble de ces mesures contribue au **renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage**, conformément à l'**action 10** du plan.



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le jeudi 8 septembre 2016

Ségolène Royal annonce un plan de restauration dans le Parc national des Calanques en associant les élus locaux

L'incendie déclenché le 5 septembre dans les environs de Marseille aurait pu gravement affecter la biodiversité du Parc national des Calanques. Seulement 390 hectares de pinèdes et de garrigues ont été détruits, mais aucun site majeur du Parc national n'a été impacté **grâce à l'engagement optimal et parfaitement coordonné des services de lutte contre l'incendie.**

Au départ de Luminy, l'incendie s'est très rapidement propagé en direction de Cassis, attisé par un vent violent. Des formations de garrigues et de jeunes pinèdes ont été impactées, ainsi que plusieurs habitats naturels d'intérêt européen (pelouses calcaires, falaises, éboulis). L'impact paysager est important car la zone touchée se situe sur une des voies d'accès les plus empruntées vers le Parc. Toutefois, aucun des grands sites paysagers des Calanques, aucun site écologique majeur et aucune porte d'entrée touristique du Parc national n'a été impacté.

Ségolène Royal tient à saluer le travail coordonné des services d'intervention et de secours : le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) et le Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), qui ont déployé d'importants moyens, aidés par l'Office national des forêts, les services des collectivités de Marseille et Cassis, la Police nationale, la Police municipale et les agents du Parc national des Calanques ainsi que des renforts de la sécurité civile des départements voisins. Au total, ce sont plus de 800 marins-pompiers et pompiers ainsi que 250 véhicules et d'importants moyens aériens qui ont été engagés dans la lutte contre cet incendie.

Cet engagement massif de moyens au sol et de moyens aériens témoigne de la nécessité de maintenir une vigilance de tous pour la préservation de la biodiversité face aux différents risques qui l'affectent. Le risque d'incendie figure dans la charte du Parc national, comme l'un des axes majeurs de son action. Ségolène Royal a d'ailleurs demandé au Parc national de mettre en œuvre un programme de restauration des écosystèmes victimes de cet incendie, qui donne toute sa place à l'observation de l'évolution naturelle des milieux, à la connaissance fine des écosystèmes et à la pédagogie sur le risque incendie.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31